

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>97585</b>	<b>De M. Édouard Courtial ( Les Républicains - Oise )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Familles, enfance et droits des femmes		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > famille	<b>Tête d'analyse</b> > enfants	<b>Analyse</b> > paternité. valorisation.
Question publiée au JO le : <b>12/07/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Édouard Courtial appelle l'attention de Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur la mise en place de programmes relatifs à la valorisation de la paternité. Dans son rapport d'octobre 2012 intitulé « Désunion et paternité », le Centre d'analyse stratégique a notamment proposé de favoriser la paternité active, en incluant mieux les pères dans les dispositifs d'accueil de la petite enfance, de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance. Force est de constater qu'il n'existe aucun programme relatif à la valorisation de la paternité dans le pays. En 2012, le département « Enfance parentalité » de la caisse nationale d'allocations familiales ne proposait aucun programme lié à la paternité. Localement, les mêmes faiblesses peuvent être constatées dans les réseaux d'accompagnement des parents. En conséquence, il lui demande de préciser ses intentions quant aux mesures pouvant être mises en place pour valoriser la paternité.